



Donation de notre maison a mon épouse

Par **ecrovid**, le 11/08/2017 à 10:00

Bonjour

Je souhaite faire une donation a mon epouse de la moiti? dune maison qui est en nos deux noms.

J'aimerais savoir comment fixer le prix de cette maison.On l'a acheté en 2009 a 96000euros et on en a eu pour 44000euros de travaux.En comptant les frais annexes on voudrait la fixer a 145000euros.

Mais une agence l'a estim? a 120000euto

Euros seulement.Le notaire charg? de l'acte de donation peut il nous obliger à tenir compte de lestimation de l'agence ou bien nous pouvons imposer le prix de 145000 euros en presentant toutes les factures d'achat

Merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le 11/08/2017 à 10:42

bonjour,

il faut que la valeur de la donation corresponde à la valeur vénale du bien, car les droits de donation à verser au trésor public sont calculés sur cette valeur.

si vous minorez la valeur de la donation, le trésor public peut recalculer les droits à payer.

donc le notaire, qui doit assurer l'efficacité de son acte, doit fixer la valeur de la donation la plus proche du marché.

salutations

Par **ecrovid**, le **11/08/2017** à **11:12**

Merci pour la r?ponse.

Mais dans notre cas il y a un abattement de plus de 80000euros sur les droits de mutation et donc au contraire on voudrait fixer le prix par rapport a ce qu'elle nous a couté qui est superieure a sa valeur venale.

Le but étant aussi s'il y a une revente plus tard de payer moins en impots sur la plus value.